



ARRETE N° A2023_63

Portant liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise par voie de promotion interne pour 2023 – session 2

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, article 30

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux et notamment son article 6-2°,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté de la présidente du Centre de gestion de la Drôme n° A2022_65 du 20 décembre 2022 portant établissement des lignes directrices de gestion en matière de promotion interne,

Vu les dossiers présentés au titre de la promotion interne,

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux par voie de promotion interne au titre de l'année 2023 – session 2 est arrêtée comme suit :

Nom	Prénom	Grade actuel	Collectivité
CALABUIG	Frédéric	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	ST PAUL TROIS CHATEAUX
CECCATI	Sylvie	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	ST PAUL TROIS CHATEAUX
CHASTAN	Séverine	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	ST PAUL TROIS CHATEAUX
FAVIER	Frédéric	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	BUIS LES BARONNIES
GARDON	David	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	AUBRES
GENIN	Eric	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	CHATILLON EN DIOIS
GLINEL	Michaël	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	MANTHES

LAFARGE	Fabien	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	TAIN L'HERMITAGE
LAHOUE	Dominique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	ST PAUL TROIS CHATEAUX
REMY	Jean	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	CHATEAUNEUF DU RHONE
ROUX	Maria	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	BOURG LES VALENCE

Article 2 : La date d'effet de la présente liste est fixée au **01/12/2023**.

Article 3 : L'inscription sur la liste d'aptitude est valable deux ans. Elle peut être renouvelée dans les conditions prévues à l'article L325-39 du Code Général de la Fonction Publique.

Article 4 : La Présidente du Centre de Gestion certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera affichée au Centre de Gestion de la Drôme et transmise à Madame le Préfet de la Drôme.

Fait à Bourg-Lès-Valence, le 30/11/2023,
Éliane GUILLON
Présidente du Centre de Gestion de la Drôme

